

RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE GENERAL

L'exercice qui se clôt a été marqué par un double effort:

Effort de réorganisation du Secrétariat International
Effort d'organisation du Comité Directeur

I

SECRETARIAT INTERNATIONAL

L'impulsion donnée par Catherine DUNCAN au secrétariat International vous a été certainement sensible.

Evidemment, cet effort ne s'est pas fait sans rencontrer quelques difficultés. La plus grave fut posée par la démission de Melle Andrée CATALA qui occupait son poste de Secrétaire depuis 1949 et qui se trouvait, de ce fait, en mesure de faciliter la mise au courant de Mme DUNCAN.

Le travail d'organisation s'en est donc trouvé compliqué, notre secrétaire internationale ne pouvant plus avoir à ses côtés un collaborateur très au courant du passé du Secrétariat.

De plus, le choix d'une telle collaboratrice n'est jamais simple, l'on ne trouve pas immédiatement la personne souhaitée. Il fallut 3 essais pour trouver la personne qui occupe cet emploi depuis Février. Ce n'est donc qu'à partir de Mars que notre Secrétaire Exécutive Internationale put se consacrer entièrement à sa tâche, sans être gênée par des problèmes intérieurs.

REORGANISATION -

J'ose dire, cependant que, dès Novembre 1955, vos souhaits étaient satisfaits; aussi bien dans la rapidité de l'établissement des procès-verbaux du Congrès de Varsovie; dans le développement du Bulletin intérieur de la F.I.A.F.; dans l'efficacité du fonctionnement du Secrétariat International dont les tâches étaient cependant infiniment plus nombreuses qu'autrefois.

Vous avez pu vous-mêmes vous en rendre compte, ne serait-ce que par la brochure sur notre Fédération, et je suis persuadé qu'au cours de ce Congrès, vous ne manquerez pas d'occasions de le constater.

Et je souhaite que l'Assemblée des Membres se joigne au Comité Directeur pour féliciter son Secrétaire Exécutif International de l'effort accompli en ces conditions particulièrement délicates et difficiles.

TRESORERIE -

Cependant, la trésorerie de la Fédération s'est trouvée pour la première fois depuis longtemps, à l'aise par suite de l'arrivée en 1956 d'arriérés de cotisations, également parce que le Secrétariat International, en raison des circonstances, a jugé prématuré (quelle qu'en fut l'utilité) d'engager la Secrétaire à la journée.

Ceci a permis à votre Fédération d'acquérir une machine ronéo-type, machine qui permettra d'accélérer et de faciliter les travaux du Bulletin et des circulaires, sous réserve évidemment, que le Secrétariat occupe son plein emploi.

Il est, en effet impossible, nous en avons convenu déjà, de laisser le Siège de notre Fédération avec une Permanence à la demi-journée. Plusieurs Membres ont pu le constater par eux-mêmes.

Il est également impossible de revenir à la formule boîteuse qui avait suivi le départ de Mme de MALEWSKY et qui consistait à faire venir le matin la secrétaire à mi-temps, et l'après-midi le secrétaire Exécutif à mi-temps.

Les tâches de plus en plus nombreuses que le Secrétariat Exécutif International est chargé d'exécuter par le Comité Directeur, exigent la présence à la journée d'une Secrétaire, à plus forte raison si elle doit assurer l'exécution sur place des ronéotypes.

VISITES -

L'année a été enfin marquée pour le Secrétariat International par la visite de nombreux délégués des Cinémathèques membres entre les périodes des réunions du Comité. Signalons particulièrement celle des représentants des Archives de la République Démocratique Allemande, du Deutsch Film Muséum, de la Filmhistoriska Samlingarna, de la Cineteca Italiana, du Deutsch Institut für Filmkunde, de M. BANASKEVITCH, des Archives Polonaises, de M. le Professeur LEBEDEV des représentants du S.O.D.R.E. et d'une délégation de la direction Générale du Cinéma de Chine.

Les contacts ont été féconds et le rôle du Secrétariat International s'est trouvé largement justifié.

Si l'on ajoute la visite au Siège permanent de notre Fédération du Conservateur des Archives Cinématographiques Portugaises, d'un représentant de la Direction Générale de la Library of Congress, on peut se rendre compte à quel point le Siège de notre Fédération a été le centre d'une activité des plus fructueuses pour l'avenir et le développement et la création d'Archives.

II
COMITE DIRECTEUR -

L'activité de votre comité Directeur a été également- j'espère que vous le jugerez ainsi, aussi efficace que possible.

Il a su compléter les Statuts et Règlements de votre Fédération ainsi que vous en avez eu connaissance.

Il a mis au point un plan d'activité dont le Congrès va se trouver bénéficier.

BROCHURE -

Ce fut d'abord en tout premier lieu la mise au point de la brochure destinée aux nouveaux membres qui désirent connaître le passé, les buts, les moyens d'action, la raison d'être et le plan d'activité de votre Fédération.

Il n'y manque plus que la partie concernant le Fonds International et les Pools que nous avons estimé préférable de rédiger après notre rencontre avec M.SALES GOMES, délégué du Comité Latino-Américain de la F.I.A.F.

RECHERCHE HISTORIQUE -

En second lieu, votre Comité a essayé de consacrer cet exercice à l'accomplissement des vœux et décisions concernant la Recherche Historique.

En collaboration avec le Bureau International de la Recherche Historique -qui vous rendra compte en détail- votre Comité a résolu l'organisation matérielle et financière du Bulletin International de la Recherche Historique Cinématographique dont le premier numéro est sous presse et sortira en Octobre.

Votre Comité a également, avec l'aide de la Cinémathèque Française, étudié l'organisation du Congrès International des Historiens du Film, dont le principe avait été voté par vous dès le Congrès d'Amsterdam et dont la réalisation avait dû être sans cesse reportée, faute de moyens financiers.

Ainsi l'exercice 55-56 a vu se stabiliser le Bureau International de la Recherche Historique qui a définitivement été mis au point et pourra fonctionner d'une manière constante.

C'est la raison pour laquelle ce Congrès qui achève l'exercice a été placé sous l'accent de la Recherche Historique.

Nous espérons, l'an prochain, accomplir l'autre vœu du Congrès d'Amsterdam en apportant une solution aux difficultés pratiques qui ont freiné le développement du Bureau International du Film Individuel.

MEMBRES ASSOCIES -

Les liens établis avec les Membres Associés se sont resserrés et développés.

Notamment en ce qui concerne la F.I.F.A., avec laquelle nous avons mis au point le texte de "Gentleman agreement", fixant les rapports de sa Cinémathèque avec la F.I.A.F. et de la Cinémathèque spécialisée du film sur l'Art de Hollande.

Nous avons également aidé cette fédération à franchir une période difficile et lui avons proposé d'étudier, à son Assemblée Générale d'Octobre, un accord bi-latéral destiné à l'approcher encore plus de la F.I.A.F. et d'établir un lien constant et une ligne de conduite commune.

Sur cette base, nous avons accepté de réunir à la même adresse, 19 Rue Spontini, le Siège des deux Fédérations.

Nous avons étudié longuement avec les responsables du Comité International du Film Ethnographique un renforcement de nos liens, en mettant au point un accord qui sera soumis à votre approbation à l'occasion de ce Congrès.

Nous avons voulu, en effet, que les liens de notre Fédération avec ce Comité soient aussi étroits que possible.

Ce voeu répondait également à celui de ses promoteurs, et c'est pourquoi nous avons inscrit au programme de ce Congrès une réunion commune et placé deux journées sous le signe du Film Ethnographique.

En ce qui concerne l'A.I.C.S., des contacts ont également été pris en vue d'élargir nos liens qui ne sont, pour l'instant, axés que sur sa Cinémathèque Internationale de consultation et son Secrétaire Général, Mr.MADDISON, a très vivement souhaité que notre Fédération soit représentée au Congrès de l'A.I.C.S. à Vienne, par un délégué ayant pouvoir d'étudier un rapprochement plus grand des deux Fédérations.

L'exercice a donc été très nettement marqué par une volonté et un désir d'accroître et de resserrer les liens de la F.I.A.F. et de ses membres associés, ce qui est hautement souhaitable pour l'avenir de la conservation des films et de la culture cinématographique.

INSTITUT DE LA F.I.A.F. -

Dans le même ordre d'idées et avec la même préoccupation de trouver une solution pratique à vos voeux et décisions des Congrès précédents, votre Comité a décidé de ne plus attendre le rapport demandé à M. Jean Benoit-Levy à Lausanne, sur l'Institut International de Recherches d'Art et d'Histoire du Cinéma dont vous aviez décidé la création au sein de la F.I.A.F. (Congrès de Vente).

Un rapport a été préparé en vue d'aboutir à sa réalisation au cours de ce Congrès.

Et votre Comité a chargé le Secrétariat International de votre Fédération de prendre acte en créant juridiquement cet Institut dans le cadre de la législation française.

Il ne s'agit là d'aucune prise de position empêchant la liberté de vos décisions quant à l'attribution des charges de l'Institut, qui pourra aussi bien fonctionner selon votre décision, au lieu ou

*M. J. Benoit-Levy
avec pour
à l'Institut*

dans les lieux que vous voudrez.

Tout cela, je l'avoue, n'a été possible que grâce à l'efficacité du Secrétariat Exécutif International qui a déchargé votre Comité Directeur et son bureau du souci des affaires courantes.

BUREAU LATINO-AMERICAIN DE LA F.I.A.F.

Le Secrétariat Général de votre Fédération a aidé les Cinémathèques d'Amérique Latine à résoudre dans le meilleur sens les problèmes posés par l'existence des deux Cinémathèques à Montevideo ceci grâce au séjour à Paris de Mme GARCIA CAPUTO et de M. DANILLO TRELLES, et à la troisième réunion du bureau Latino-Américain qui a eu lieu à Sao-Paulo en Février de cette année et où participa pour la première fois le S.O.D.R.E.

Egalement, le Bureau Latino-Américain et votre Secrétariat Général mirent au point une solution qui, tout en sauvegardant les principes des décisions sur les cotisations pris à VARSOVIE et celui de l'unité de votre Fédération, donnait satisfaction à l'économie du Bureau Latino-Américain.

Ce principe a déjà été appliqué dans le budget rectifié de l'exercice clos que vous aviez bien voulu voter,

D'autre part et pour bien marquer que ce bureau Latino-Américain est bien une sous-commission de travail de notre Fédération et qu'il fonctionne avec l'aide de tous, votre Comité a estimé qu'il convient d'ajouter aux sommes venant d'Amérique Latine qui y sont affectées, des sommes provenant de l'ensemble des cotisations pour un montant égal à la moitié de la cotisation annuelle d'un membre.

Cette mesure qui ne peut en rien affecter l'équilibre budgétaire renforcerait notre unité en nous rendant tous solidaires des travaux du Pool Latino-Américain.

C'est pourquoi nous vous demandons d'approuver ces décisions prises à l'unanimité par votre Comité Directeur.

S.O.D.R.E. -

Mais avant d'en terminer dans ce rapport moral avec nos amis de l'Amérique Latine, je tiens à faire remarquer combien était sage le sentiment qui vous a refusé de juger un membre que les circonstances avaient tenu à l'écart de nos Congrès. Je veux parler du S.O.D.R.E. et du Conservateur de sa Cinémathèque, M. DANILLO TRELLES.

Vous vous souvenez sans doute du rapport qui vous avait été fait et de la décision que vous aviez prise d'attendre la réalisation de la Télévision en Uruguay, et de juger cette

Cinémathèque sur ses actes et non sur des préventions .

Le S.O.D.R.E. a été digne de notre confiance. Sa Cinémathèque a obtenu que ses collections soient respectées et que les dirigeants du S.O.D.R.E. ne la contraignent pas à enfreindre nos statuts et décisions. Elle a ainsi démontré non seulement l'utilité de son adhésion à la F.I.A.F., mais sa compréhension de la raison de nos Statuts et Règlements.

AIDE AUX CINEMATHEQUES -

Hélas nous avons dû constater cette année à deux reprises combien il est dangereux de traiter légèrement ces textes, que nous avons cependant tous élaborés en commun et qui n'ont été adoptés aux cours de nos Assemblées et Congrès qu'après de larges et profondes discussions.

Deux Cinémathèques ont dû constater trop tard combien elles auraient eu intérêt à se référer sur ces textes avant de prendre une initiative qui leur paraissait bénigne et dont les conséquences leur sont apparues trop tard. Elles se sont évidemment retournées vers notre Secrétariat pour les aider à en sortir.

Mais n'aurait-il pas mieux valu que cet appel aux conseils de la Fédération vienne avant et non après? Et auraient-ils été nécessaires, puisque les Statuts et Règlements étaient suffisamment explicites? Peut-être aurait-il suffi de les relire ces Statuts, Règlements et Recommandations et de s'y tenir.

INSTITUT BENOIT-LEVY -

Votre Comité Directeur a été également, vers la fin de cet exercice, amené à découvrir que certains de ses membres avaient été joints, à titre personnel et privé, par une convocation émanant du Professeur Rivet et de Jean Benoit-Levy, concernant la réunion pré-constitutive d'un Organisme International lié à l'U.N.E.S.C.O. et qui voulait grouper et coiffer les Associations Internationales.

Il a été, de ce fait, amené -sans en avoir été jamais saisi officiellement ou officieusement- à examiner cette question.

Votre Comité Directeur a estimé:

1°)- Que les Cinémathèques membres de la Fédération n'étant pas concernées en tant qu'Organismes nationaux, elles ne pouvaient répondre à des convocations de cet ordre, individuellement, sans nuire à la F.I.A.F.

2°)- Que, de ce fait, les personnes invitées devaient préciser qu'elles ne représentaient qu'elles-mêmes et non pas leur Cinémathèque et, qu'en conséquence, elles ne pouvaient s'y faire représenter par l'un de leurs collaborateurs au sein de leur Cinémathèque.

3°) Que le Comité Directeur, s'il était saisi d'une demande d'adhésion de la F.I.A.F. à ce projet, la transmettrait à l'Assemblée.

Telle est la dernière des décisions qui a été prise par votre Comité Directeur au cours de sa réunion de Juin.

La F.I.A.F., n'ayant pas encore été saisie à son Siège officiellement par les promoteurs du projet, votre Comité n'a pu et n'a pas cru devoir inscrire cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée, mais il est évident que nous serons un jour fatalement saisis de ce problème et c'est pourquoi il a cru nécessaire de vous tenir au courant et, également, de son refus de prendre position en sa faveur.

En tout cas, il est matériellement impossible d'alourdir l'ordre du jour déjà très chargé de ce Congrès en ouvrant une discussion sur ce problème qui n'est pas officiellement posé à notre Fédération. Problème qui, en raison des conséquences qu'il entraînerait pour l'Association, ne peut être étudié, soulevé et tranché qu'en toute connaissance de cause et au cours d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

RADIATIONS -

Pour achever ce rapport, il reste à vous rappeler que c'est à l'Assemblée de la F.I.A.F. de trancher le cas des radiations, des suspensions et des démissions, puisqu'elle est, seule, habilitée et qu'elle est seule, de ce fait, à pouvoir modifier ou pour pouvoir revenir sur ses décisions.

IRAN -

Le Comité Directeur vous propose donc, et comme suite au rapport qui lui a été remis par M. Gaffary, de trancher le cas de la Cinémathèque Iranienne.

Je rappelle qu'elle avait été admise à Amsterdam, qu'elle a régulièrement cotisé à la F.I.A.F. jusqu'en 1954 et que ses films figurent dans le catalogue réservé aux membres de votre Fédération.

Depuis, il apparait que cette Cinémathèque avec laquelle nous n'avions eu que des rapports très lointains, a vu se diviser ses promoteurs et s'est pratiquement décomposée.

De ce fait, il est difficile de considérer que les Archives Persannes ont totalement cessé d'être. Mais il est, d'autre part, difficile d'admettre que cette Cinémathèque offre les garanties que nous sommes appelés à demander et à exiger de nos membres et M. Gaffary nous a conseillé de mettre notre Fédération à l'abri du préjudice qui pourrait résulter.

Votre Comité Directeur s'est rallié à ce point de vue et vous demande de radier ce membre qui n'est plus à jour de ses cotisations. Mais il vous laisse juges des mesures à prendre en vue d'aider ses fondateurs à sauvegarder le fonds qu'ils avaient constitué et dont

l'importance, en raison de la qualité des films, est considérable.

BIEBER -

En ce qui concerne les Archives Autrichiennes Bieber, vous aviez chargé votre Comité Directeur d'étudier ce problème, compliqué du fait que M. Bieber continue à se réclamer de notre Fédération et s'estime toujours membre provisoire.

Sur le plan légal, la question des Archives de M. Bieber ne se pose pas pour la F.I.A.F. Les Statuts en vigueur au Congrès de Varsovie n'ont jamais prévu le cas d'une Cinémathèque membre provisoire de votre Fédération pendant 4 ans, et ayant cessé, pendant 3 ans, de répondre aux convocations de l'Assemblée Générale. Bien au contraire, les Statuts ont été conçus de façon à résoudre automatiquement un tel cas.

Le Comité Directeur a pu donc constater que cette Cinémathèque s'était statutairement coupée elle-même de la F.I.A.F. et avait perdu sa qualité de membre provisoire, au plus tard et dans le meilleur des cas, à l'issue de l'Assemblée Générale de Varsovie. Donc, bien avant la mise en vigueur des nouvelles adjonctions et modifications aux Statuts.

Le Comité Directeur l'a constaté, en a pris acte, et vous demande de bien vouloir inscrire au procès-verbal qu'en tout état de cause, cette Cinémathèque a cessé statutairement de faire partie de la Fédération, pour n'avoir pas été admise, en 1955, comme membre effectif 4 ans après son admission comme membre provisoire.

Ce texte est conforme aux clauses statutaires en vigueur jusqu'à ce Congrès qui clôt tout débat ultérieur sur la base des nouveaux Statuts.

Pour la bonne forme, également, nous vous demandons d'inscrire au procès-verbal que, vous maintenez votre décision conférant à la Cinémathèque Japonaise la qualité de membre provisoire.

DEMISSIONS -

J'aurais souhaité clore ici ce rapport moral, après une courte exorde, malheureusement, je dois vous rendre compte d'un fait sans précédent dans l'existence de votre Fédération. Nous avons envisagé toutes les possibilités, nous n'avions jamais songé que l'un de nous pouvait nous offrir sa démission, sans motif grave et alors qu'il n'existait aucun conflit entre lui et votre Fédération, ni même entre lui et aucun membre de notre Fédération.

Il est vrai que si nous n'avions jamais prévu un tel cas, il est prévu par la loi et notre Conseil juridique l'avait prévu dans nos Statuts.

Votre Comité Directeur a reçu, au cours de l'exercice, la démission de George Eastman House.

Cette démission, votre Comité Directeur n'avait aucune qualité pour l'accepter ou pour la refuser. C'est votre vote qui attribua à George Eastman House la qualité de membre effectif. C'est par votre décision que George Eastman House fut dispensé de l'obligation d'être membre provisoire et c'est vous seuls qui avez qualité pour décider de la suite à donner à la lettre de démission que nous ne pouvons que vous transmettre, soit pour en prendre acte, soit pour la refuser ainsi que vous en avez le droit, soit pour l'accepter.

Tout ce que pouvait faire votre Comité Directeur était:

- a)- d'essayer de comprendre la raison de cette décision, en demandant des explications, qui lui ont été données et qu'il tient à votre disposition,
- b)- de consulter ceux d'entre vous, qui, à la faveur des contacts pris au sein de la F.I.A.F., avaient établi et développé leurs rapports avec George Eastman House, afin de connaître leurs réactions et leur point de vue sur une telle décision. Ceci a été fait et nous tenons à votre disposition pour vous donner les résultats de ces entretiens.
- c)- d'étudier sous tous ses angles les problèmes posés par cette décision unilatérale, cet acte insolite et sans précédent, au sein d'une Fédération dont la raison d'être est l'union et la cohésion.

Nous l'avons fait et nous sommes en mesure de vous en exposer tous les aspects. Là s'arrête notre compétence.

Mais nous ne saurions trop vous demander d'examiner le plus attentivement cette question et de ne prendre votre décision qu'après l'avoir froidement pesée.

C'est pourquoi nous vous demandons de reporter la discussion de cette question à la suite de l'ordre du jour.